

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 21 septembre 2015**

---

Délibération n° 2015 - 21/09/2015 - 2

*Projets internationaux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 10 septembre 2015

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :**

**les projets internationaux.**

Dijon, le 22 septembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



*P.J. : Relevé synthétique des avis  
Compte-rendu de la Commission de la Pédagogie  
Tableaux des projets internationaux*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Relevé synthétique des avis - séance du jeudi 10 septembre 2015**

Le quorum étant atteint, le Président de l'Université de Bourgogne ouvre la séance à 13 heures 35.

**1. Informations générales**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2015**

Le Président soumet le projet de procès-verbal à l'approbation des membres du conseil académique.

*Proposition : adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2015*

Avis  
CI  
Acad

**Favorable à l'unanimité**

**3. Contrat d'établissement 2017-2021 :**

**a - délibération sur le rapport d'auto-évaluation de l'Université de Bourgogne**

**b - présentation et échanges sur les documents d'orientation stratégique**

a -

*Proposition : adoption du rapport d'auto-évaluation de l'Université de Bourgogne, tel que présenté en séance*

Avis  
CI  
Acad

**Favorable à l'unanimité**

b – (c'est un point d'information)

**4. Campagne d'emplois 2016 pour les personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et BIATSS**

Le Président invite Samuel MERCIER, Vice-Président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale, à présenter les propositions faites dans le cadre de la campagne d'emplois 2016 pour les personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et BIATSS.

*Proposition : adoption de la campagne d'emplois 2016 pour les personnels Enseignants-chercheurs et Enseignants, telle que présentée en séance*

Avis CI  
Acad

**Favorable moins  
1 vote contre  
10 abstentions**

La Direction générale des services et les Services des Personnels Enseignants et BIATSS sont remerciés pour la qualité du travail mené pour cette campagne d'emplois 2016. La présentation des documents a été revue, permettant une vision globale des postes pour chaque composante et service.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance du Conseil académique en formation plénière à 18 heures.

**Compte rendu de la séance du mercredi 2 septembre 2015**

-----  
Ouverture de la séance à 9 heures 05.

**1. Informations générales**

Grégory WEGMANN précise que les retours liés aux travaux d'autoévaluation sont très hétérogènes suivant les formations. Il semble que le plus efficace est d'avoir un seul fichier (en vue de la saisie sur PELICAN).

Il faut noter que les suppléments au diplôme pour le niveau Master ne sont pas tous obligatoires dans l'envoi. Il faut mettre les plus pertinents.

Pour l'accréditation, le planning nous amène jusqu'à fin juin 2016. Il faudra que courant mars avril 2016, un vote dans les conseils soit organisé, avec une première étape sur l'architecture globale mention / parcours. Cela passera normalement dans les CFVU et CA de décembre 2015.

Cela engagera ensuite la construction des maquettes, avec calcul du coût et de leur soutenabilité.

Il faudra se servir d'Evalens.

Luc IMHOFF pose une question sur les critères de soutenabilité.

Grégory WEGMANN précise qu'une lettre sera adressée aux composantes la semaine prochaine.

Une fois que la maquette est enregistrée dans Evalens, on regarde ce que cela donne et la phase de dialogue commence ensuite. Le critère du nombre d'étudiants sera bien pris en compte. Mais de nombreuses variables vont jouer pendant la durée du contrat.

Sur la DGF, on doit logiquement faire une projection prudente compte tenu du contexte national.

**2. International : projets présentés par le Pôle international**

Grégory WEGMANN invite Bernhard ALTHEIM à présenter les projets.

Il s'agit de projets d'échanges non diplômants.

Projet 1 (IAE Dijon) : il s'agit de la mise en place d'un nouvel accord qui permettra à l'uB et à l'université partenaire japonaise (Josai University Educational Corporation) d'échanger jusqu'à 3 étudiants de niveaux L et M par année universitaire, en exonération des frais d'inscription. Le cursus se fait en anglais.

Projet 2 : mise en place d'un nouvel accord qui permettra à l'IUT d'envoyer jusqu'à 4 étudiants de 2e (DUT) ou de 3e année (DUETI) à l'UCU et d'accueillir des étudiants de l'Universidad Catolica del Uruguay (au sein de son DU ITEM) en exonération des frais d'inscription. Les cours sont en espagnol (niveau B2 exigé).

Projet 3 : il y a reconduction de la participation de l'uB au consortium d'appui de l'Université Galatasaray à Istanbul. Cette université est une fondation franco-turque issue d'un accord bilatéral entre les deux pays de 1992. Il y a des missions d'enseignement organisées dans cette université prestigieuse. Le Vice-Recteur est français. C'est un accord très positif.

Projet 4 : il s'agit de la participation de l'uB à un consortium entre 4 universités françaises et l'UQAM au Québec pour l'élaboration et l'implantation d'une série de cours-séminaires intitulée "Cycle de visioconférences internationales sur les représentations sociales et culturelles ». Une coopération au niveau recherche est également prévue et portée, à Dijon, par le Laboratoire de Socio-Psychologie et Management du Sport (SPMS). Le porteur du projet à l'uB est Edith SALES-WUILLEMIN, professeur au département de Psychologie. Elle enseignait auparavant à Paris et quand elle a rejoint l'UB, elle a souhaité continuer les travaux engagés dans le cadre de ce consortium.

**CP**

**Pas d'observations particulières**

### 3. UFR STAPS : présentation d'un statut spécifique pour les sportifs de haut-niveau inscrits au PePS

Grégory WEGMANN invite Lionel CROGNIER, Directeur de l'UFR STAPS, à présenter le statut voté en conseil d'UFR STAPS.

Lionel CROGNIER rappelle le contexte de gestion des étudiants étant sportifs de haut-niveau à l'UB. Il souligne le fait que l'UB dispose de nombreux équipements et d'un Centre d'expertise de la performance (le Centre Gilles COMMETTI) qui est très prisé par les athlètes. Un partenariat existe également avec le CREPS Bourgogne. Il rappelle la création du Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives (PePS) à la rentrée 2011.

Il revient sur la notion de « double excellence » pour les sportifs de haut-niveau, exigée à la fois dans leur discipline et dans leurs études. Il faut s'entraîner plusieurs fois par semaine et/ou par jour selon les sports et cela est parfois très compliqué de concilier l'emploi du temps sportif et les études.

Pour ces étudiants, devoir repasser les matières inférieures à 10 est une contrainte forte.

Grégory WEGMANN replace la question dans le contexte global de l'UB. Des étudiants sportifs de haut niveau suivent en effet des cursus dans d'autres composantes que STAPS. Or on ne peut imposer aux autres composantes des règles de gestion qui n'auraient pas été étudiées dans leurs conseils. Cela pose une question de fond importante. L'idée est que STAPS puisse expérimenter et présenter aux autres composantes ce régime spécifique. Le sujet sera abordé prochainement en réunion des Directeurs de composantes.

Lionel CROGNIER lit en séance le texte voté en conseil de l'UFR STAPS. Les membres de la CP soulignent le fait que la formulation peut prêter à confusion. Qui prendrait la décision? Il semble manquer quelque chose dans la proposition. Il est précisé que la demande de conserver des notes inférieures à 10 sera prise par le responsable du PEPS et le responsable du diplôme. En cas de désaccord, le responsable du diplôme tranche.

Une élue étudiante évoque le problème d'une étudiante sportive de haut niveau (études de santé) qui n'a pas eu d'aménagement d'études malgré ses demandes. Cela pose un vrai problème.

Grégory WEGMANN rappelle que le référentiel commun des études incite les composantes non concernées directement (UFR Sciences de Santé, écoles d'ingénieur, IUT..) à prendre les mesures adéquates pour faciliter la poursuite d'études des étudiants.

Sophie SALAÛN souligne le fait que l'ESIREM étudie ce type de demandes et répond positivement dès lors qu'un aménagement est possible. Le but n'est pas de pénaliser les étudiants.

Frédéric DEBEAUFORT évoque l'exemple des IUT où des notes peuvent être gardées. Il faut cependant noter que les référentiels DUT et LP sont particuliers.

Grégory WEGMANN rappelle que le rôle du jury est ici essentiel. Il faut que la proposition votée en conseil d'UFR STAPS soit reformulée.

Les membres de la CP s'entendent sur le fait que logiquement, si lors de l'étude d'une demande de conservation de notes, il n'y a pas de caractère automatique dans la réponse, cela ne créera pas une iniquité entre les étudiants. Le jury se prononcera après avis des responsables du PEPS.

Sophie SALAÛN souligne le fait que la formulation fait un peu "paquet". Il faudrait essayer de trouver une autre phrase ( « leurs notes ou toute note... »).

Grégory WEGMANN demande à Lionel CROGNIER de revoir cette formulation. Ce point pourra être évoqué en CFVU le 10 septembre 2015, dans le dossier « offre de formation 2015 ».

**CP**

**Les remarques faites seront transmises aux membres de la CFVU**

#### 4. Diplômes d'université

➤ UFR Sciences Humaines : création d'un DIU Clinique et Psychopathologie de la douleur

Le Pr Antoine BIOY présente le projet. Il rappelle que le Diplôme Inter-Universitaire « Douleur : psychologie et psychopathologie » a existé pendant plus de 15 ans entre l'université de Bordeaux 2 (université pilote), l'université de Paris Descartes et l'université de St Etienne (partenaires). Il comportait 96 heures d'enseignement répartis sur 2 ans. La dernière promotion est diplômée en 2014 (le DIU s'interrompt car la coordination centrale ne s'est pas renouvelée). Le Dr Françoise Radat, coordinatrice principale, a proposé au Pr Antoine Bioy de créer un nouveau DIU autour de cette thématique et ainsi de « passer le relais ». La demande autour de cette formation reste en effet forte, et par ailleurs ce DIU est bien connu du monde de la douleur. Il serait dommage de le laisser ainsi disparaître.

Le Pr Antoine Bioy a sollicité des collègues de la commission des psychologues de la douleur de la SFETD1 pour penser la suite et poursuivre, ainsi que les universités de Lille 3 et de Bretagne Ouest. Les représentants de 3 universités (Dijon, Lille et Brest) ont accepté de porter le projet de renaissance du DIU auprès de leurs instances. L'université de Lille s'est imposée car la région Nord est motrice en psychologie de la douleur depuis de nombreuses années avec des personnalités comme Marie-Claude Defontaine-Catteau et actuellement Véronique Barfety (administratrice SFETD). L'université de Brest est une région e culturellement portée vers une pensée intégrative des différents modèles, en plus de constituer un modèle dynamique important en matière de clinique de la douleur.

La formation à la prise en charge de la douleur constitue un enjeu de santé très important et un critère de qualité et d'amélioration des soins (Haute Autorité de Santé), où la dimension de la psychologie occupe une place centrale. Dans ce cadre, cette formation universitaire complémentaire de haut niveau permettrait aux cliniciens engagés dans des suivis de patients douloureux de disposer d'une formation solide à la fois pratique et théorique. La formation à la psychologie et la psychopathologie de la douleur exige des connaissances solides du point de vue de la psychopathologie clinique, des fonctionnements et des processus psychiques, des critères de discernement des grandes pathologies, des différentes théories se rapportant à la psychopathologie de la douleur, et des principales approches dans ces cadres de pratique. Ce DIU permettrait d'approfondir ces différents aspects.

Pour la douleur chronique, le Pr BIOY précise que l'on met en place une prise en charge multimodale.

Les cours seront ainsi organisés : une semaine sur Dijon, une sur Brest et une sur Lille. Pour les étudiants de Dijon, ils pourront suivre les deux autres semaines en visioconférence.

Il est précisé que les enseignants cités dans le projet ont été sollicités pour un accord de principe. La validation par les instances permettra de confirmer l'équipe.

C'est une formation rare en France. Il existe des DU sur la douleur, mais le plus souvent ils sont portés par les UFR Médecine.

Le début des cours est prévu en janvier 2016.

Le budget a été vu avec le SEFCA. Il existe deux tarifs (2900 euros avec prise en charge, 1700 euros sans prise en charge).

Sophie SALAÛN est étonnée par le volume horaire qui est passé de 96 à 215 heures.

Le Pr BIOY explique qu'au moment où le DIU a été conçu, une enquête auprès des promotions précédentes a été menée afin d'avoir un retour sur leurs attentes. Il est apparu qu'ils manquaient de temps et que certains modules étaient trop brièvement abordés. La supervision de la pratique a été ajoutée ainsi qu'une journée autour des recherches sur la douleur.

Concernant l'organisation logistique, il est précisé qu'avec l'ancien DIU, tout le monde venait à Paris.

Il a semblé au fil des expériences qu'il serait plus simple de libérer les salariés une semaine.

Dans un an, un an et demi, il y aura une réunion avec les autres universités pour faire un bilan du fonctionnement de ce DIU après sa mise en place.

**CP**

**Pas d'observations particulières**

➤ ESPE : création d'un DU MEEFA 1er degré et d'un DU MEEFA 2nd degré

Marie-Geneviève GERRER présente ce dossier aux membres de la CP. Elle explique le contexte particulier de mise en place de ces DU. Avec la création des ESPE, il y a eu beaucoup de changements qui n'ont pu être anticipés et avec ces DU, on retombe dans un projet mis en place en urgence (circulaire de mai 2015).

Elle précise que ce DU n'est pas un DU dans le sens habituel du terme (la dénomination est un peu impropre) puisque d'une part c'est le ministère de l'Education nationale qui en demande la mise en place afin de répondre aux nouveaux profils induits par la création des masters MEEF, et d'autre part, dans la mesure où certains fonctionnaires stagiaires n'ont pas d'autre choix que de s'inscrire dans ce DU, il s'apparente davantage à une filière de formation après obtention d'un master.

Ce DU qui s'adresse prioritairement aux fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEEF doit permettre de les accueillir de manière très différente des lauréats titulaires uniquement d'un M1 et des M2C (lauréats titulaires d'un M2 non MEEF ou dispensés des titres requis). En effet leur cursus MEEF leur a permis d'acquérir une grande partie des compétences et connaissances requises pour exercer un des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation:

- Ils ont suivi et validé les enseignements du tronc commun avec les M2 MEEF
- Ils ont (normalement) acquis un EC de langues, attestant du niveau B2
- Ils ont (normalement) acquis des compétences numériques en relation avec le référentiel C2i2e
- Ils ont réalisé un mémoire de master
- Ils ont validé des EC de stage (stage d'observation et de pratiques accompagnée dans l'Education Nationale).

En revanche, du point de vue professionnel,

- Ils n'ont pas l'expérience professionnelle acquise par les étudiants qui ont suivi une formation en alternance en M2 avec un stage en responsabilité à mi-temps.
- Ils n'ont pas bénéficié du dispositif d'accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier (tutorat mixte).

Cette offre de formation repose sur des modules spécifiques au sein de diplômes d'université ou d'autres masters concernés par la formation des professeurs ou personnels d'éducation ou personnels d'éducation ou encore au sein du Plan académique de formation ou d'autres dispositifs (magister, conférences pédagogiques, formations hybrides...).

On parlera d'un niveau 2 de la formation MEEF permettant de la compléter par des acquisitions supplémentaires aux compétences déjà acquises durant les semestres de master MEEF.

Il y a deux enjeux principaux :

- accompagner l'entrée dans le métier et la construction d'une posture professionnelle.
- approfondir et de renforcer les compétences du stagiaire dans trois grands champs

S'agissant de l'autofinancement qui est normalement la règle pour un DU, Mme GERRER précise qu'il n'existe pas avec ces deux DU. Il y aura seulement la part liée à l'inscription obligatoire de ces étudiants qui sera payée par l'Etat.

A ce jour, l'ESPE n'a pas de vue sur le nombre d'étudiants à prévoir pour ces DU. On peut envisager une vingtaine d'étudiants pour le DU 2<sup>nd</sup> degré et une quarantaine pour le 1<sup>er</sup> degré.

Un grossissement des effectifs est prévisible dans les années à venir.

L'ESPE Dijon est une ESPE de taille moyenne et ne peut pas mettre en place des parcours adaptés « type » car il y a beaucoup de mutualisation.

Mme GERRER rappelle que la quatrième mention des Masters MEEF ( « pratiques et ingénierie de la formation ») sera mise en place l'an prochain.

Tous ces paramètres influent évidemment sur la gestion interne de l'ESPE, qui travaille en étroite collaboration avec le Rectorat.

Il y a un objectif clair de développement des compétences (niveau B2 en langues, C2i...) et un projet collectif pour que les jeunes enseignants fassent de l'interdisciplinarité.

Il y a eu quelques remarques en conseil d'école de l'ESPE sur ces projets mais qui concernent la forme.

Les documents seront revus d'ici la CFVU.

**CP**

**Les remarques faites seront transmises aux élus de la CFVU**

- ESPE : modifications apportées au DAEU option A

Marie-Geneviève GERRER précise que cette formation était rattachée à l'UFR Lettres et Philosophie avant. Mais il semble logique qu'elle soit rattachée à l'ESPE.

Véronique ASSADAS est responsable de ce DAEU option A et la présidente de jury est Marie-Josèphe BERCHOUX, Professeur à l'ESPE.

La modification introduite est mineure : 3h au lieu de 2h pour le contrôle des langues.

<b><u>CP</u></b>	<b>Pas d'observations particulières</b>
------------------	---

- UFR Langues et Communication : création de 2 DU Préparation CAPES (anglais, espagnol)

Isabelle SCHMITT explique que suite à la suppression des « prépas CAPES », les titulaires d'un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) ayant échoué au CAPES externe ou au CAFEP et qui désirent le préparer à nouveau n'ont plus accès aux cours préparant à ce concours puisqu'ils ne peuvent pas se réinscrire dans un diplôme déjà validé. L'inscription dans ce DU donnera la possibilité à ces étudiants de suivre la préparation aux épreuves du CAPES d'anglais assurée dans le cadre des UE1, 2 et 3 des semestres 1 et 2 du Master MEEF second degré anglais.

L'objectif de la formation est de permettre de se préparer aux épreuves écrites d'admissibilité et aux oraux d'admission au CAPES externe et au CAFEP d'anglais, pour des candidats titulaires d'un Master MEEF.

Un projet pour la Préparation eu CAPES italien sera également présenté. Le document afférent est en cours de finalisation.

Isabelle SCHMITT précise que ces DU se font à coût zéro compte tenu des mutualisations.

Les étudiants seront autorisés à participer aux examens du M1 pour les mettre en situation

Les effectifs indiqués dans le projet sont prévisionnels. Il ne faut pas que les effectifs débordent mais logiquement cela ne doit pas dépasser.

Pour l'anglais, on pourra penser à limiter l'accès suivant l'évolution de la situation. Mais on peut espérer qu'il y ait plus de réussite.

Les droits d'inscription sont fixés au niveau des droits appliqués en master.

Les membres de la CP s'interrogent sur le nom du diplôme qui peut poser question.

Mais il est souligné le fait qu'il faut bien attirer les étudiants avec un nom qui leur « parle ».

<b><u>CP</u></b>	<b>Pas d'observations particulières</b>
------------------	---

- UFR Langues et Communication : modifications apportées au DU Langues slaves

Isabelle SCHMITT explique que les fiches filières de ce DU qui se décline en 3 options (polonais, russe, tchèque) n'ont pas été mises à jour depuis de nombreuses années. Il s'agissait de revoir ces fiches afin qu'elles correspondent bien à la réalité des cours dispensés. Comme l'offre de formation mise en place depuis 2012 a conduit à de nombreux aménagements dans les parcours de Licence, et que ce DU fonctionne sur le principe des mutualisations, il fallait une mise à jour complète. Elle rappelle que le DU ne coûte rien.

<b><u>CP</u></b>	<b>Pas d'observations particulières</b>
------------------	---

## 5. Offre de formation rentrée 2015

- UFR Lettres et Philosophie : présentation de la fiche filière du Master 2 Philosophie et Monde Professionnel

Pierre ANCET présente ce dossier et rappelle le contexte. Le but de cette révision importante de ce M2 est de dynamiser la formation et d'être plus attractif.

Il y a de très nombreux cours mutualisés avec d'autres masters. Cela est précisément indiqué dans le projet diffusé aux membres de la CP.

Une remarque est faite quant à la répartition des ECTS. Bien que les volumes horaires soient différents, on retrouve des UE de 6 ECTS. Cela peut s'expliquer par le volume de travail personnel demandé aux étudiants.

Pour l'UE 3, il faut noter que le total est de 24 h. Il y a une erreur dans la fiche.

Le pourcentage de modifications de la maquette n'a pas été établi mais il devrait être important. Pierre ANCET précise que des cours ont été prévus dans le domaine GRH et Psychologie du travail car ces thématiques manquaient à cette formation.

Il faut compter 48h pour l'UE5.

Cela ferait en tout 200 heures. Financièrement, le nombre d'heures n'est pas important puisque les cours sont mutualisés

Il y a à l'heure actuelle 6 ou 7 étudiants intéressés par ce M2. Les effectifs ne doivent pas être trop importants malgré tout pour permettre l'accueil de l'effectif dans les promotions des cours mutualisés.

Il faut trouver une formule originale pour que cette formation en Philosophie avec un petit effectif perdure.

Pierre ANCET précise qu'elle n'est pas destinée aux étudiants qui veulent préparer les concours.

Grégory WEGMANN estime que ça vaut la peine d'essayer. Cette nouvelle configuration est assez originale et doit permettre d'attirer des étudiants.

**CP**

**Les remarques seront relayées aux membres de la CFVU. Une maquette revue sera transmise en amont de la CFVU**

➤ Différentes composantes : demandes de modifications de fiches filières

Grégory WEGMANN présente les différentes demandes. Il précise que cette liste complète celle de juin et permet la préparation de la rentrée. Des modifications sont en effet encore possibles dans le délai du mois qui suit la rentrée.

Il y a des modifications assez classiques et d'autres plus importantes.

Pour LLCE Anglais et le statut AJAC, Dorian COLAS DES FRANCS précise qu'il est d'accord sur le fait que l'UE 1 soit exigée car un étudiant qui ne la validerait pas n'aurait pas le niveau pour suivre correctement. Par contre pour les UE 2 et 3, cela semble moins évident. Il a pu discuter de cela avec une élue étudiante de la CFVU qui a suivi le cursus LLCE.

Il vaudrait mieux que la formulation puisse être liée à la validation de deux autres UE mais qui ne seraient pas obligatoirement les UE2 et UE3.

Une proposition alternative pourrait donc être : UE1 obligatoire + au moins une des UE 2 et 3.

Marie-Généviève GERRER estime que c'est une proposition logique et pertinente.

Dorian COLAS DES FRANCS ne comprend pas pourquoi le vote du conseil de l'UFR Langues et Communication inclue la L3 alors qu'on ne peut être AJAC que sur les années de base L1 et L2.

La Directrice de l'UFR Langues et Communication sera informée de ces remarques.

Dorian COLAS DES FRANCS indique que des dispositions modifiées pour le statut AJAC en Psychologie ont été votées en Conseil d'UFR Sciences Humaines le 25 juin 2015. Elles indiquent que pour être AJAC, un étudiant doit avoir validé trois UE par semestre dont au moins deux UE fondamentales.

Cela sera ajouté dans le tableau récapitulatif.

Grégory WEGMANN précise que de nombreuses modifications concernent les masters MEEF. Cela s'explique par le fait qu'ils ont été mis en place très récemment et nécessitent des ajustements.

Un point est fait sur les dispositions passées en Conseil de l'UFR SVTE, notamment s'agissant de points bonus pour des matières facultatives. Ce sujet est à l'étude. Cela pose en effet des problèmes quant au rang de classement final

pour les étudiants de l'UB et de l'UFC et les financements possibles de thèses. Il faut qu'une équité entre les étudiants puisse être respectée.

**CP**

**Les remarques seront transmises à l'UFR Langues et Communication pour le statut AJAC.  
Une ligne relative au statut AJAC en Psychologie adopté en Conseil d'UFR Sciences Humaines sera ajoutée en vue de la CFVU.**

## **6. Convention pédagogique**

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (Sciences Humaines), laboratoire THÉMA et le Conseil Régional de Bourgogne

Thomas THEVENIN présente cette convention en séance. Il rappelle le contexte.

Le Conseil Régional de Bourgogne a décidé de mettre en place un groupe technique « données véloroutes, voies vertes » dont l'objectif initial est d'améliorer la précision des tracés existants, d'enrichir et standardiser la connaissance de la qualité des réseaux.

L'un des sujets prioritaires, émergeant régulièrement au sein du groupe de travail et soulevant trop régulièrement des critiques de la part de nos clientèles touristiques, concerne la sécurité et le guidage physique des clientèles par les informations de signalisation routière et de signalétique touristique.

Ces dernières, installées au fil du temps, construites à des échelles de gouvernance territoriale très variées et souvent sur des itinéraires à multiples vocations, semblent être disparates et inconstantes.

Un travail d'état des lieux et de diagnostic s'avère aujourd'hui nécessaire. Il est proposé aux étudiants de la promotion 2015-2016 du MASTER Transport, Mobilité, Environnement, Climat (THEMA) de l'Université de Bourgogne d'effectuer ce travail dans la cadre d'un projet tuteuré.

Les objectifs de la mission pédagogique sont :

- Produire un « état de l'art » et informer le groupe technique « véloroutes voies vertes » sur les perspectives d'évolution en matière de signalisation routière et de signalétique touristique.
- Faire un état des lieux et un diagnostic de la situation observée sur le réseau régional des véloroutes et voies-vertes de Bourgogne ;
- Proposer des pistes de réflexion permettant d'améliorer la situation existante.

Thomas THEVENIN rappelle qu'il a régulièrement présenté des conventions pour des projets avec des étudiants de niveau Master 2. Pour le partenariat sur le niveau Master 1, c'est plus compliqué.

Les compétences qui vont être développées sont notamment liées au traitement des informations via des outils informatiques spécifiques.

L'intérêt de ce projet pour les étudiants est qu'ils vont travailler avec des partenaires différents.

Le besoin de financement explique que la convention soit présentée dans les conseils.

Il est précisé que la convention concernant les étudiants de Master 2, dont on connaît bien la logique, sera présentée ultérieurement en CFVU.

**CP**

**Pas d'observations particulières sur cette convention**

## **7. Questions diverses**

Dorian COLAS DES FRANCS, Vice-président étudiant du Conseil Académique, souhaite s'exprimer au sujet des conditions dans lesquelles s'est déroulée la deuxième session d'examens à l'UFR Sciences Humaines.

Le référentiel commun des études n'a pas du tout été respecté, sur plusieurs cas :

- en psychologie, les résultats une fois de plus furent communiqués à moins de 14 jours avant le début du rattrapage, malgré une alerte en ce sens il y a un an ;
- en épreuve d'histoire du cinéma (département histoire de l'art), il y avait une épreuve pour le rattrapage des deux semestres (en général quand c'est comme ça, un sujet portant sur les deux semestres est fait et la note vaut pour les deux) : mais le responsable de l'épreuve ne pensait pas que des étudiants n'auraient que le premier semestre à rattraper : du coup il a improvisé un sujet qu'il a inscrit au tableau ;
- enfin en histoire de l'art toujours, une épreuve a été déplacée de l'après-midi au matin après affichage, d'une part ce n'est pas légal mais en plus les étudiants n'ont pas été mis au courant (et l'affichage n'a pas vraiment été mis à jour

partout, et en tout cas pas sur le site de l'UFR). En fait sur 3 convoqués, l'une était au courant et présente le matin, les deux autres ont participé à l'épreuve à l'heure initialement prévue, faute de mieux... Problème : le sujet était du coup décacheté depuis le matin. En réalité ils ne l'ont pas vu entre temps mais cela montre à quel point des erreurs d'organisations mettent l'établissement dans des situations absolument illégales...

Les élus étudiants de l'UFR ont signalé que ces trois points étaient illégaux au vu du référentiel et que ça pouvait être motif à recours annulation. Ça n'a pas semblé ébranler grand monde...mais le jour où un recours arrivera, il en sera peut-être autrement...

Dorian COLAS DES FRANCS revient également sur la question des AJAC. Ce sujet a été présenté en conseil d'UFR par Maëva BROUILLON qui a évoqué la possibilité pour un jury de faire des dérogations à des étudiants qui ne répondent pas aux critères actuels fixés par le référentiel (dans le but notamment de prendre de l'avance sur l'application des nouveaux critères, bien qu'ils seront appliqués à travers le référentiel 2015-2016).

Cela avait été discuté en commission de la pédagogie. Ce sont bien des dérogations qu'ont fait l'UFR SVTE en inscrivant dans l'année supérieure des étudiants qui avaient un peu moins de 20 ECTS capitalisés mais qu'ils estimaient capables de poursuivre, ou l'UFR Sciences & Techniques en inscrivant aux examens des étudiants redoublant durant un "semestre vide". Cela n'a pas posé problème.

Les élus étudiants déplorent le fait que le conseil de l'UFR Sciences Humaines ne donne pas suite aux propositions faites et attirent l'attention des membres de la Commission de la Pédagogie sur l'ensemble des remarques et constats évoqués aujourd'hui en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 11 heures 35.

Le Vice-Président de la CFVU

**validé**

Grégory WEGMANN

*Prochains CFVU- CAC : 10 septembre 2015  
Prochain CA : 21 septembre 2015*

**Projets internationaux**  
**CP 2 septembre 2015 – CFVU 10 septembre 2015**

**Projets d'échange non diplômant**

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET	CP	CFVU
1	JAPON	Josai University Educational Corporation	IAE	Grégory Wegmann	Mise en place d'un nouvel accord qui permettra à l'uB et à l'université partenaire d'échanger jusqu'à 3 étudiants de niveaux L et M par année universitaire, en exonération des frais d'inscription.	Pas d'observations	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
2	URUGUAY	Universidad Catolica del Uruguay (UCU)	IUT Dijon Auxerre – site Auxerre	Sylvie Thierry	Mise en place d'un nouvel accord qui permettra à l'IUT d'envoyer jusqu'à 4 étudiants de 2 <sup>e</sup> (DUT) ou de 3 <sup>e</sup> année (DUETI) à l'UCU et d'accueillir des étudiants de l'UCU au sein de son DU ITEM en exonération des frais d'inscription.	Pas d'observations	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

**Projet 3 :**

Reconduction de la participation de l'uB au consortium d'appui de l'Université Galatasaray à Istanbul. Cette université est une fondation franco-turque suite à un accord bilatéral entre les deux pays de l'année 1992.

Pas d'observations

**CFVU : Avis favorable à l'unanimité**

**Projet 4 :**

Participation de l'uB à un consortium entre 4 universités françaises et l'UQAM au Québec pour l'élaboration et l'implantation d'une série de cours-séminaires intitulée "Cycle de visioconférences internationales sur les représentations sociales et culturelles ». Une coopération au niveau recherche est également prévue et portée, à Dijon, par le Laboratoire de Socio-Psychologie et Management du Sport (SPMS). Porteur du projet à l'uB : Edith SALES-WUILLEMIN, professeur au département de Psychologie.

Pas d'observations

**CFVU : Avis favorable à l'unanimité**